

Grand Toronto et de Hamilton : L'Ontario approuve deux nouveaux plans de protection des sources

Dossier de la rédaction de H2o
August 2015

L'Ontario a approuvé deux plans visant à protéger les sources d'eau potable dans la région du Grand Toronto et de Hamilton.

Le

Plan de protection des sources d'eau potable de la région CTC et celui de la région Halton-Hamilton ont été élaborés par des partenaires municipaux et communautaires locaux afin de garantir la qualité et la quantité des sources d'eau qui alimentent les rivières d'eau potable municipaux dans la région CTC (Credit Valley, Communauté urbaine de Toronto et Lac Ontario central) et de Halton-Hamilton. Ces plans déterminent les mesures à prendre pour éliminer, gérer ou réduire les risques qui pèsent sur ces sources d'eau potable. Les zones de protection des sources de Credit Valley, de la Communauté urbaine de Toronto, et du lac Ontario central, région CTC, constituent une seule région de protection des sources, englobant 27 rivières d'eau potable municipaux qui desservent environ 95 % des 6,7 millions de résidents de la région. La zone de protection des sources de la région de Halton-Hamilton compte 10 rivières d'eau potable résidentielles municipaux dont 6 sont alimentées par un aquifère, et 4 par le lac Ontario. Plus de 90 % des 900 000 résidents de la région sont desservis par ces rivières.

Les

municipalités concernées devront : créer des plans de gestion visant à réduire les risques liés au fumier, aux biosolides, aux zones de pâture du bétail, ainsi qu'aux engrains commerciaux ; informer la collectivité sur les meilleures pratiques en ce qui a trait à l'entretien des fosses septiques, mais aussi à la manipulation, à l'entreposage et à l'application des engrains commerciaux, des pesticides et du sel de voirie ; élaborer ou mettre à jour des plans de conservation de l'eau pour soutenir la croissance et le développement futurs ; améliorer les partenariats afin de protéger les Grands Lacs. Les plans de protection des sources d'eau potable de la région CTC et de la région de Halton-Hamilton entreront en vigueur le 31 décembre 2015.

L'Ontario

a maintenant approuvé 18 des 22 plans de protection des sources de zones situées dans toute la province, et espère approuver les plans restants d'ici la fin de l'année. Ensemble, ces plans couvriront les zones où vivent 95 % de la population de la province. Les mesures destinées à protéger l'eau potable et l'environnement de la province font partie du plan du gouvernement visant à renforcer l'Ontario. Ce plan comprend quatre volets : investir dans les talents et les compétences de la population ; faire le plus important investissement dans l'infrastructure publique de l'histoire de l'Ontario ; créer un environnement dynamique et novateur où les entreprises prospèrent, et établir un régime d'épargne-retraite sûr.

Environnement Ontario - 14-08-2015